



Le 15 décembre 2021

Pratique vaccinale de Postes Canada : audiences à venir sur le bien-fondé du grief national

Notre demande d'ordonnance de cesser et de ne pas faire (semblable à une injonction) contre la pratique vaccinale de Postes Canada n'a pas été accueillie par l'arbitre qui avait été saisi du dossier. La prochaine étape sera donc l'audience prioritaire du bien-fondé de notre grief national.

Dans le cas d'une demande d'ordonnance de cesser et de ne pas faire, un syndicat demande à un arbitre de se prononcer sur la suspension d'une pratique. Dans le cas d'un grief, le syndicat en explique le bien-fondé devant un arbitre. Les arguments sur le bien-fondé du grief, présentés à l'arbitre, seront différents des critères stricts utilisés dans le cas d'une demande d'ordonnance de cesser et de ne pas faire.

Nous avons obtenu des dates d'audience pour présenter nos arguments sur le bien-fondé du grief. Ces dates sont les suivantes : 16 décembre, 6 et 18 janvier. Nous examinons aussi la possibilité de réserver d'autres dates, si nécessaire.

Nous présenterons à l'arbitre Joliffe nos éléments de preuve et nos arguments sur les raisons pour lesquelles la pratique doit être annulée, car à notre avis, elle enfreint les droits des membres en milieu de travail.

Entre-temps, les sections locales ont énormément de travail et de responsabilités en raison des tensions et des frustrations causées par la pandémie et l'application de la pratique vaccinale.

Nous sommes reconnaissants de tous les efforts déployés par les comités exécutifs et les comités de santé et de sécurité des sections locales. Dans bien des cas, leur charge de travail s'avère beaucoup plus grande qu'en temps normal. Les membres qui exécutent ces tâches au nom de leur section locale font de leur mieux pour vous soutenir. N'hésitez pas à leur exprimer votre reconnaissance.

Lutter pour le respect de nos droits nécessite l'appui de chacun et chacune d'entre nous. Il s'agit d'un enjeu complexe, et il faut tout faire pour éviter qu'il nous divise. Nous faisons de notre mieux pour nous protéger et mettre fin à la pandémie. Nos opinions peuvent être divergentes, et nous pouvons débattre de la manière d'y arriver, mais au bout du compte, nous visons tous et toutes le même objectif : garantir la sécurité au travail. Notre force collective est nécessaire pour atteindre cet objectif dans le respect de chaque membre. La solidarité, la patience et la tolérance sont essentielles à cette démarche.

Solidarité,

Carl Girouard
Dirigeant national des griefs

2019-2023 / Bulletin n° 325
/bk sepb 225 / map scfp 1979

